

Enfants

(nés en 2017 ou plus tôt)

enregistrer électronique et inscrire
dans les écoles maternelles et primaires



Leuven, Heverlee, Kessel-Lo, Wilsele en Wijgmaal



Contenu

Comment dois-je enregistrer et inscrire mon enfant?	6
Quand devez-vous enregistrer et inscrire votre enfant?	7
Comment présenter votre enfant?	9
Comment les places libres sont-elles attribuées?	10
Comment inscrire votre enfant?	11
Que se passe-t-il si on ne peut pas inscrire votre enfant dans l'école choisie?	11
Situer les écoles de Louvain sur la carte	12
Les écoles louvanistes d'enseignement primaire ordinaire	14
Enseignement primaire spécialisé : Louvain et ses environs	16
Bourses	17
Besoin d'aide?	18
Centres psycho-médico-sociaux (Centra voor LeerlingenBegeleiding, CLB)	18
Services, centres sociaux, actions de quartier et associations locales	20
Vous n'avez pas d'ordinateur?	22
Vous avez encore des questions pratiques au sujet de l'inscription de votre enfant?	23



Vous pouvez retrouver cette brochure ainsi que 2 petites vidéos qui donnent plus d'informations sur le système d'inscription, sur le site web: <https://meldjeaan.leuven.be>



Chère parent

Votre bambin (né en 2017 ou avant) aura bientôt deux ans et demi, il peut pour la première fois, aller à l'école. C'est une étape importante.

Ou bien, vous avez un enfant plus âgé que vous voulez éventuellement changer d'école.

Alors l'information contenue dans cette brochure est importante pour vous.

Le choix d'une école est important, prenez donc le temps nécessaire de le faire. Voulez-vous d'abord faire connaissance avec l'école ? C'est possible.



Le:

mercredi 20 février 2019 de 9 h à 12h et le jeudi 14 mars

à partir de 14 h jusqu'à 17.30 h vous pouvez visiter toutes les écoles de Louvain (le dernier tour commence à 11.30h et à 17h).

Vous n'arrivez pas à vous libérer ces jours ? Alors n'hésitez pas à prendre un autre rendez-vous avec la direction pour vous y rendre.

Depuis la dernière année scolaire, nous travaillons avec un système informatique d'enregistrement pour toutes les écoles de Louvain.

Cette brochure vous informe sur les dates d'enregistrement et d'inscriptions des écoles maternelles et primaires de Louvain, Heverlee, Kessel-Lo, Wilsele et Wijgmaal.

Toutes ces écoles s'y sont d'ailleurs engagées.

Ainsi, nous voulons vous faciliter la vie à vous parents et donner à tous, les mêmes chances d'inscrire leur enfant dans l'école de leur choix.

Les écoles de Louvain vous souhaitent à vous et votre enfant de tout coeur, la bienvenue !

Vous avez besoin d'aide pour la compréhension de cette brochure ou l'inscription de votre enfant ? Consultez les pages de 18 à 20. Vous y trouverez un aperçu des organismes qui peuvent vous aider.

Comment dois-je enregistrer et inscrire mon enfant?

IMPORTANT ! DABORD ENREGISTRER PUIS INSCRIRE VOTRE ENFANT

Enregistrer et inscrire votre enfant dans une école primaire ou maternelle de Louvain doit se faire en 3 étapes :

ETAPE 1: Enregistrement: vous enregistrez votre enfant pour l'école de votre choix sur le site web: <https://meldjeaan.leuven.be>

ETAPE 2: Vous recevez un e-mail avec les données de l'école où vous pouvez inscrire votre enfant.

ETAPE 3: Inscription: vous prenez rendez-vous avec l'école pour inscrire votre enfant. Votre enfant est effectivement inscrit quand vous avez signé dans l'école même, la fiche élève. Ce qui veut dire que vous êtes d'accord avec le règlement de l'école et son projet pédagogique.

Ensuite : Rentrée des classes :

Pour les enfants plus grands qui changent d'école, la rentrée est le 2 septembre 2019.

Pour les enfants nés en 2017, il y a différentes dates de rentrée:

Kinderen geboren t.e.m.	komen na...	dus vanaf...
02/03/2017	Zomervakantie 2019	02/09/2019
04/05/2017	Herfstvakantie	04/11/2019
06/07/2017	Kerstvakantie	06/01/2020
03/08/2017	Instap 1 februari	03/02/2020
02/09/2017	Krokusvakantie	02/03/2020
20/10/2017	Paasvakantie	20/04/2020
25/11/2017	Hemelvaart	25/05/2020
Après 26/11/2017	Zomervakantie 2020	01/09/2020



Pour toutes ces dates de rentrée, vous devez enregistrer et inscrire votre enfant, même s'il ne va pas encore immédiatement à l'école. Si votre enfant a déjà trois ans ou plus, alors ne tenez pas compte de ces dates de rentrée.

Quand devez-vous enregistrer et inscrire votre enfant?

Période 1 : Priorité aux enfants qui ont déjà un frère et/ou une soeur dans l'école et aux enfants du personnel

Enregistrement: janvier: du mardi 8 janvier au mardi 22 janvier 2019 inclus
Message: février: le jeudi 21 février 2019
Inscription: mars: du vendredi 1 mars au vendredi 29 mars 2019 inclus

Période 2: Tous les enfants

Enregistrement: mars: du vendredi 1 mars au vendredi 29 mars 2019 inclus
Message: avril: le lundi 29 avril 2019
Inscription: mai: du lundi 6 mai au vendredi 24 mai 2019 inclus

Période 3: Période d'inscription pour les enfants qui n'ont pas encore trouvé de place:

A partir du mardi 28 mai 2019.

Important:

- ✓ Regardez bien la date d'enregistrement et enregistrez-vous endéans cette période.
- ✓ Durant la période d'enregistrement, vous pouvez toujours modifier vos données.

Période 1: priorité aux frères et soeurs et priorité aux enfants du personnel

Vous avez un enfant déjà inscrit à l'école maternelle ou primaire à Louvain ? Ou vous êtes membre du personnel d'une école ? Alors vous avez la priorité dans l'école.

ETAPE 1: Enregistrez votre enfant

Quand ? Du mardi 8 janvier 2019 au mardi 22 janvier 2019 jusqu'à 17h.

Important ! Passées ces dates, vous n'êtes plus prioritaire.

Sont considérés comme frères et soeurs, tous les enfants qui vivent à la même adresse ou qui ont le même père ou la même mère même s'ils n'habitent pas à la même adresse.

ETAPE 2: Vous recevez un mail

Vous recevez le jeudi 21 février 2019 un e-mail. Vous pouvez aussi retrouver l'information dans les messages, sur votre compte personnel sur le site web: <https://meldjeaan.leuven.be>.

Si le jeudi 21 février 2019 vous n'avez reçu aucune nouvelle, envoyez un mail à l'adresse: info@meldjeaan.leuven.be ou téléphonez au 016 27 27 11. Il peut arriver que, malgré tout, une école n'ait pas assez de place et vous ait placé sur la liste d'attente.

Vous pouvez alors enregistrer votre enfant dans une autre école à partir du vendredi 1 mars 2019.

ETAPE 3: Inscrivez votre enfant

Quand votre enfant est enregistré, il n'est pas encore inscrit. Vous devez donc aller l'inscrire à l'école qui est mentionnée dans le message que vous avez reçu.

Quand ? Du vendredi 1 mars 2019 au vendredi 29 mars 2019 inclus après qu'au préalable, vous ayez pris un rendez-vous avec l'école.



Periode 2: Enregistrement et inscription de TOUS les enfants

Au préalable : Sélectionnez un certain nombre d'écoles où enregistrer votre enfant

Comment?

- ✓ Vous trouvez une vue complète des écoles maternelles et primaires louvanistes dans la liste des écoles qui se trouve dans cette brochure.
- ✓ Faites pour vous-même une liste des écoles dans lesquelles vous aimeriez inscrire votre enfant. Vous trouverez le nombre de places disponibles dans les écoles, à partir du 28 février 2019, sur le site <https://meldjeaan.leuven.be> (onglet en haut à droite « info over scholen »). Il est important de choisir plusieurs écoles, vous augmentez ainsi vos chances d'en trouver une. Cela n'influence aucunement votre premier choix.
- ✓ Mettez les écoles dans l'ordre de vos préférences. Mettez toujours en numéro 1, votre école favorite. Pour les trois premières écoles, vous augmentez automatiquement vos chances dans l'attribution des places libres.

Noteer hier de scholen van uw voorkeur:

Ecole 1

Ecole 2

Ecole 3

Ecole 4

Ecole 5

ETAPE 1: Enregistrez votre enfant

Quand ? Du vendredi 1 mars 2019 au vendredi 29 mars 2019 inclus.

ETAPE 2: Vous recevez un e-mail ou une lettre

Vous recevrez **le lundi 29 avril 2019** un e-mail. Vous pouvez aussi retrouver l'information dans la rubrique message (sur votre compte personnel) sur le site web: <https://meldjeaan.leuven.be>. Si le 29 avril 2019, vous n'avez reçu aucune nouvelle, envoyez un mail à l'adresse : info@meldjeaan.leuven.be ou téléphonez au 016 27 27 11. S'il n'y a pas de place pour votre enfant, alors vous êtes placé sur toutes les listes d'attente, de toutes les écoles dans lesquelles vous avez enregistré votre enfant. Une place peut toujours se libérer pour votre enfant dans ces écoles. L'école vous contactera si tel est le cas.

ETAPE 3: Inscrivez votre enfant

Votre enfant est enregistré mais il n'est pas encore inscrit. Vous devez donc aller l'inscrire à l'école qui est mentionnée dans le message que vous avez reçu..

Quand? Du lundi 6 mai 2019 au vendredi 24 mai 2019 inclus après qu'au préalable, vous ayez pris un rendez-vous avec l'école.

Periode 3: Tous les enfants qui n'ont pas encore trouvé une place dans une école

Vous n'avez pas encore trouvé de place durant la période précédente?

Le **lundi 27 mai 2019**, vous pourrez retrouver sur le site web <https://meldjeaan.leuven.be>, une liste de toutes les places libres dans les écoles (onglet en haut à droite « info over scholen »).

Vous pourrez vous rendre dans une école qui dispose de places libres pour inscrire votre enfant à partir du **28 mai 2019**. Prenez d'abord rendez-vous avec l'école.

Comment enregistrer votre enfant ?

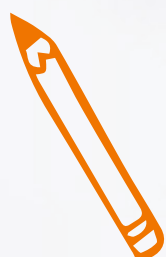
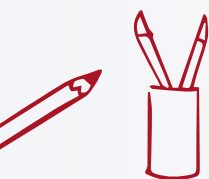
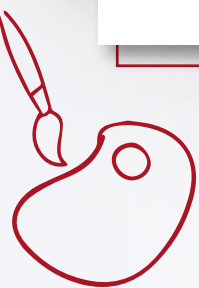
Info pratique:

- ✓ Surfez sur <https://meldjeaan.leuven.be>
- ✓ Regardez la petite vidéo pour comprendre comment fonctionne le système d'enregistrement
- ✓ Choisissez un mot de passe et un identifiant
*Conservez votre mot de passe et votre identifiant.
Vous en aurez besoin si vous voulez vérifier ou changer vos données.*
- ✓ Suivez les étapes sur l'écran

De quoi avez-vous besoin ?

- ✓ Liste des écoles où vous souhaitez inscrire votre enfant et les codes postaux s'y rattachant (ou l'école où sont inscrits les frères et soeurs ou les enfants du personnel durant la période « prioritaire »)
- ✓ Le numéro de registre national de l'enfant (ce numéro se trouve sur la carte ISI+, au verso de la carte d'identité de l'enfant ou sur une vignette de la mutuelle).
- ✓ Si votre enfant n'a pas de numéro de registre national, alors contactez une des organisations dont vous trouverez les coordonnées à la page 20 ou envoyez un mail à l'adresse info@meldjeaan.leuven.be ou téléphonez au : 016 27 27 11.

Si vous n'avez pas d'ordinateur, rendez-vous dans l'une des organisations mentionnées à la page 22 ou dans une école.



Comment les places libres sont-elles attribuées?



Pour cela on prend en compte les « écoliers indicateurs » et « les écoliers non-indicateurs » ainsi que des critères prédéterminés.

1. Les « écoliers indicateurs » et « les écoliers non-indicateurs »

L'école détermine au préalable le nombre de places réservées aux « écoliers indicateurs » et aux « écoliers non-indicateurs ». Vous pouvez retrouver cette information sur le site internet de l'école. L'objectif est d'obtenir une mixité sociale dans l'école : les élèves issus de toutes sortes de familles reçoivent une place.

Votre enfant est un « élève indicateur » si:

- ✓ Les enfants de votre famille étaient boursiers pour l'année scolaire 2017-2018 et/ou 2018-2019

et/ou

- ✓ La mère n'a pas de diplôme ou de certificat d'enseignement secondaire

2. Distance et préférence

Par école, tous les enfants enregistrés sont classés selon 2 critères : distance jusqu'à l'école et préférence pour l'école.

Une école détermine elle-même si l'accent porte sur les enfants qui vivent à proximité de l'école ou sur la préférence des parents. L'école a le choix entre 3 possibilités pour l'attribution des places libres :

- ✓ 70% sur base de la préférence et 30% sur base de la distance,
- ✓ 30% sur base de la préférence et 70% sur base de la distance,
- ✓ 50% sur base de la préférence et 50% sur base de la distance.

Préférence:

Pour les 3 premières écoles dans lesquelles vous avez enregistré votre enfant, vous avez plus de chance d'obtenir une place libre.

Distance:

Pour la distance, on tient compte de la distance entre le domicile de l'enfant et l'éventuelle adresse de travail.

La distance est calculée à vol d'oiseau.

L'ordinateur assigne chaque enfant à une école. Un huissier de justice est présent lors de l'adjudication, il contrôle également la procédure.

Si vous voulez plus d'informations, consultez le site internet: <https://meldjeaan.leuven.be> à la rubrique « veelgestelde vragen » (questions fréquentes) ou regardez les vidéos sur le site.



Comment inscrire votre enfant?

- 1) Prenez rendez-vous avec l'école qui est mentionnée dans l'e-mail.
- 2) Allez à l'école inscrire votre enfant.
- 3) Votre inscription est définitive seulement à partir du moment où vous approuvez le règlement intérieur de l'école et son projet pédagogique.

Que devez-vous apporter?

Si possible, prenez la carte d'identité de votre enfant ou sa carte ISI+. Si votre enfant n'a aucun document officiel, l'école cherchera une autre solution.

Si vous bénéficiez d'une bourse, apportez-en une preuve, comme une lettre ou un relevé de compte.

Les données de votre enfant sont notées sur un formulaire d'inscription.

Que se passe-t-il si votre enfant ne peut être inscrit dans une des écoles choisies?

Si une école ou plusieurs écoles de votre sélection n'a pas plus de place disponible, alors votre enfant est automatiquement placé sur la liste d'attente de l'école ou des écoles. Vous recevez alors un faire-part d'inscription non-réalisé. C'est une preuve objective de la place qu'occupe votre enfant sur la liste d'attente d'une école. La liste d'attente est valable jusqu'au 7 octobre 2019 inclus. Pour les « bambins » nés en 2017, la liste d'attente est valable jusqu'au 30 juin 2020 inclus.

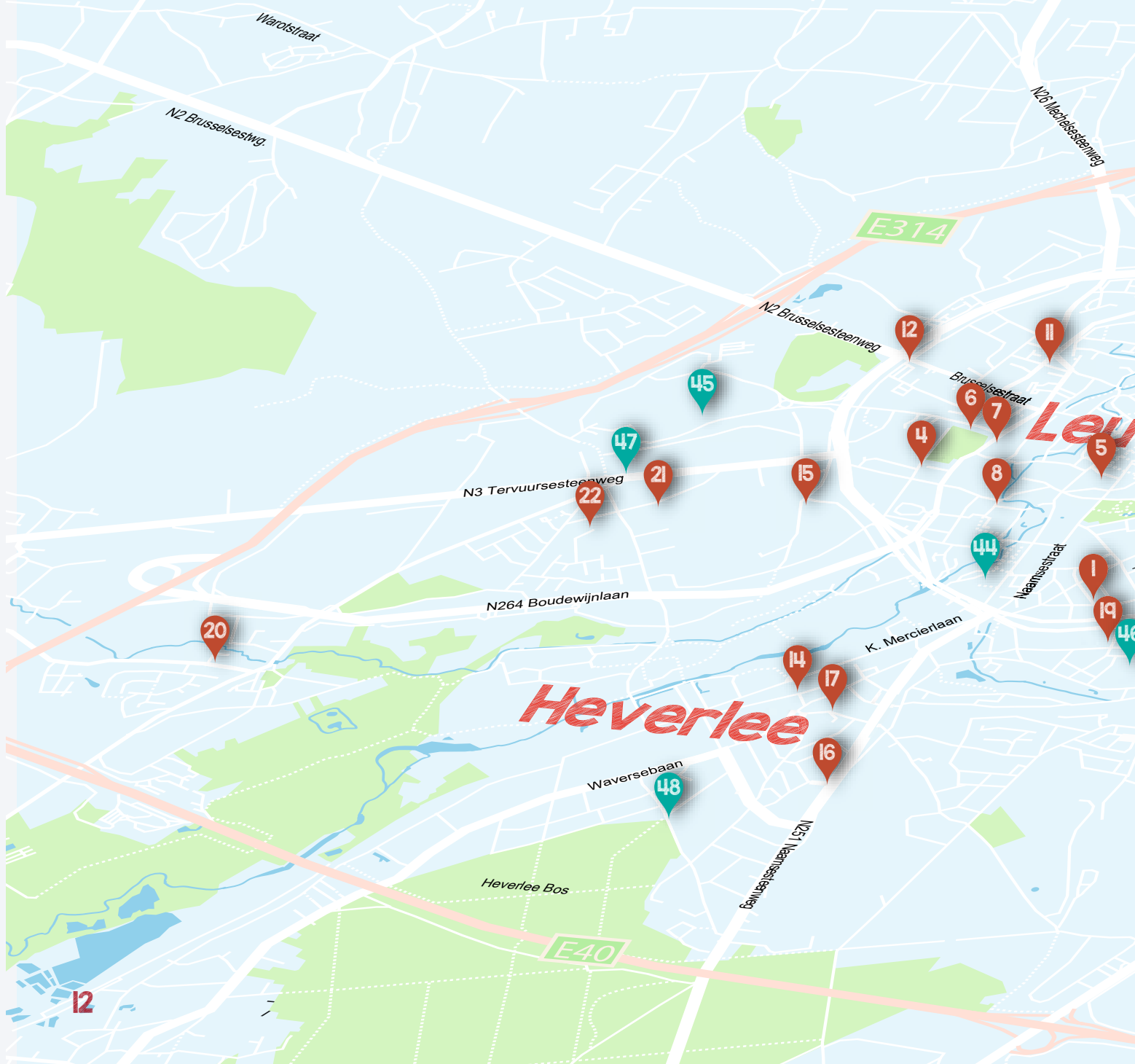
La liste d'attente n'est basée que sur le critère de « la distance du domicile de l'enfant à école ». Le critère « préférence » ne joue plus aucun rôle.

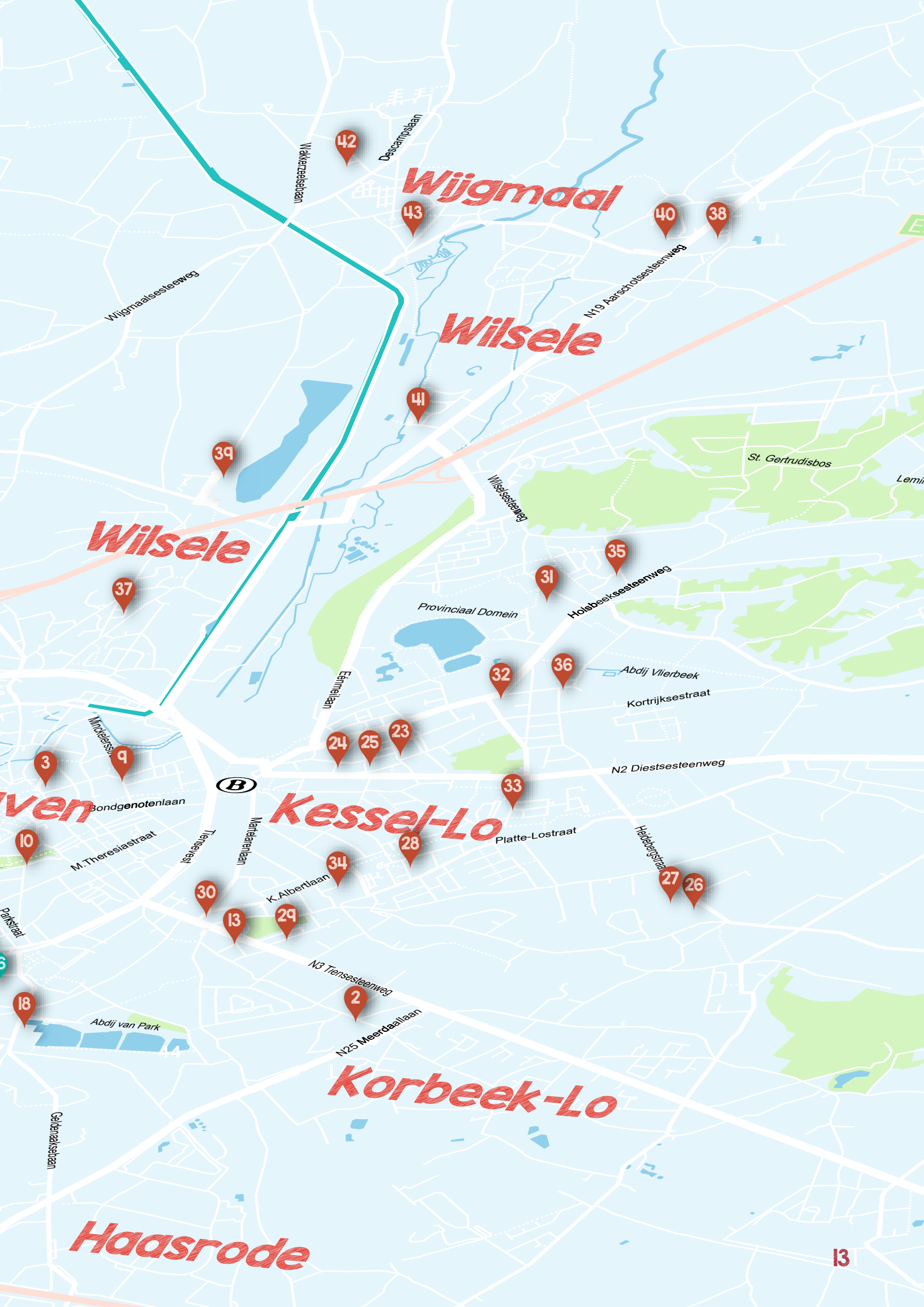
Si une place se libère quand même dans une de ces écoles, alors l'école prendra contact avec vous. Si vous le voulez, vous pourrez encore inscrire votre enfant dans cette école. Ceci est valable même si, entretemps, vous avez déjà inscrit votre enfant dans une autre école.

Que recevez-vous en retour ?

- ✓ Une preuve d'inscription et/ou une fiche d'inscription.
- ✓ Le règlement intérieur de l'école ou un lien avec le site internet de l'école.

Ecoles louvanistes sur la carte





Wijgmaal

Wilsele

Wilsele

Kessel-Lo

Korbeek-Lo

Haasrode

42

43

40

38

44

39

37

35

31

32

36

3

9

10

24

25

23

33

34

28

27

26

30

29

13

2






18

Ecoles louvanistes d'enseignement primaire ordinaire

Postcode 3000 Leuven:

School			Vrij/ GO!/ Sted.			
De Appeltuין (Freinet)	Mat.	Prim.	GO!	Weldadigheidsstraat 74	016 20 17 62	appeltuין.be
De Bron	Mat.	Prim.	GO!	Oudebaan 317	016 53 90 13	debronleuven.be
De Zevensprong (Freinet)	Mat.	Prim.	Vrij	Vital Decosterstraat 67	016 29 15 44	zevensprong.org
Grasmus	Mat.	Prim.	GO!	Grasmushof 5	016 20 10 86	degrasmus.be
H. Drievuldigheidsschool		Prim.	Vrij	Oude Markt 28	016 24 15 93	lagere-school-hdc.be
Mater Dei	Mat.		Vrij	Sint-Jacobsplein 15A	016 30 90 26	materdei-leuven.be
Mater Dei		Prim.	Vrij	Sint-Jacobsplein 15A	016 22 64 37	materdei-leuven.be
Paridaens	Mat.	Prim.	Vrij	Janseniusstraat 2	016 31 07 90	basis.paridaens.be
Pee & Nel	Mat.	Prim.	GO!	JB Van Monstraat 6/8	016 20 74 51	peeennel.be
Sancta Maria	Mat.	Prim.	Vrij	Charles Deberiotstraat 3	016 23 67 15	sanctamariabasissschool.be
Sint-Jan	Mat.		Vrij	Riddersstraat 89	016 23 35 31	sintjanleuven.be
Sint-Jan		Prim.	Vrij	Mechelsevest 2	016 23 35 31	sintjanleuven.be

Postcode 3001 Heverlee:

School			Vrij/ GO!/ Sted.			
De Ark	Mat.		Vrij	Tiensesteenweg 190	016 25 96 63	ark123.be
De Ark		Prim.	Vrij	Tiensesteenweg 190	016 25 96 63	ark123.be
De Klare Bron	Mat.	Prim.	GO!	J. Vandenbemptlaan 14	016 22 26 73	deklarebron.be
Don Bosco	Mat.	Prim.	Vrij	Groenveldstraat 46	016 20 80 26	donboscoheverlee.be
H.- Hartinstituut Heverlee Kleuter	Mat.		Vrij	Naamsesteenweg 355	016 39 90 23	basisschoolhhh.be
H.- Hartinstituut Heverlee		Prim.	Vrij	Naamsesteenweg 355	016 39 90 23	basisschoolhhh.be
Don Bosco Sint-Lambertus	Mat.	Prim.	Vrij	Waversebaan 95	016 22 44 09	donboscosintlambertus.be
Sint-Norbertus	Mat.	Prim.	Vrij	Geldenaaksebaan 200	016 40 43 06	basisschoolsintnorbertus.be
SKLO	Mat.	Prim.	Sted.	Leo Dartelaan 11	016 22 62 92	sklo.be
Terbank-Egenhoven	Mat.	Prim.	Vrij	Doleegstraat 6	016 22 36 23	terbank-egenhoven.be
Terbank-Egenhoven	Mat.	1ste graad	Vrij	Egenhovenweg 43	016 22 36 23	terbank-egenhoven.be
Terbank-Egenhoven		2de & 3de graad	Vrij	Celestijnenlaan 46	016 22 36 23	terbank-egenhoven.be

Abréviations:

Vrij	=	Enseignement libre
GO!	=	Enseignement de la Communauté flamande (Onderwijs van de Vlaamse Gemeenschap)
Sted.	=	Enseignement communal (Stedelijk onderwijs)

Freinet et Steiner:	=	L'école se base sur des idées pédagogiques spécifiques.
Mat.	=	Ecole maternelle
Prim.	=	Ecole primaire

Postcode 3010 Kessel-Lo:

School			Vrij/ GO!/ Sted.			
De Speelkriebel	Mat.		Vrij	Jozef Pierrestraat 104	016 25 18 53	kleuterschoolblauwput.be
De Speelkriebel	Mat.		Vrij	Patroonschapstraat 5	016 25 18 53	kleuterschoolblauwput.be
De Mozaïek		Prim.	Vrij	Patroonschapstraat 5	016 25 28 56	lagereschoolblauwput.be
Boven-Lo		Prim.	Vrij	Heidebergstraat 275	016 25 30 82	basisschoolbovenlo.net
Boven-Lo	Mat.		Vrij	Heidebergstraat 268	016 25 30 82	basisschoolbovenlo.net
De Zonnebloem	Mat.	Prim.	Vrij	Ortolanenstraat 2	0490 11 85 17	dezonnebloemkessello.be
De Ark	Mat.		Vrij	Onafhankelijkheidsstr. 2	016 25 96 63	ark123.be
De Ark		Prim.	Vrij	Martelarenlaan 313	016 25 96 63	ark123.be
De Boomgaard	Mat.		GO!	Wilseseesteenweg 68	016 25 29 08	deschool.be
Heffel	Mat.	Prim.	GO!	Vlierbeeklaan 1	016 25 29 08	deschool.be
Ter Beuke	Mat.	Prim.	GO!	Rerum Novarumlaan 1	016 25 29 08	deschool.be
De Regenboog (Freinet)	Mat.	Prim.	GO!	Schoolstraat 2	016 25 74 46	regenboog.be
Vrije Basisschool Vlierbeek	Mat.		Vrij	Liemingenstraat 11	016 26 03 63	vrijebasisschoolvlierbeek.be
Vrije Basisschool Vlierbeek	Mat.	Prim.	Vrij	Abdij Vlierbeek 1	016 26 03 63	vrijebasisschoolvlierbeek.be

Postcode 3012 Wilsle:

School			Vrij/ GO!/ Sted.			
Bleydenberg	Mat.	Prim.	Vrij	Albert Woutersstraat 15 bus 1	016 23 85 81	bleydenberg.be
De Bosstraat	Mat.	Prim.	Vrij	Bosstraat 32	016 44 58 83	debosstraat.be
Hertog Karel Langveld	Mat.	Prim.	GO!	Bornestraat 30	016 44 46 37	hertogkarel.be
Hertog Karel Putkapel	Mat.	Prim.	GO!	Hoogveldweg 5	016 44 46 37	hertogkarel.be
Krullevaart (Freinet)	Mat.	Prim.	GO!	Oudstrijderslaan 2C	016 67 01 49	krullevaart.be

Postcode 3018 Wijgmaal:

School			Vrij/ GO!/ Sted.			
De Twijg	Mat.	Prim.	Vrij	Ursulinenstraat 1	016 44 63 48	detwijg.be
De Zonnewijzer (Steiner)	Mat.	Prim.	Vrij	Privaatweg 7	016 20 29 54	steinerschoolleuven.be



Vous pouvez vous rendre dans toutes écoles lors des journées portes ouvertes communes le **mercredi 20 février 2018 de 9h à 12h et le jeudi 14 mars 2019 de 14h à 17.30h**. Une journée porte ouverte est l'occasion idéale d'apprendre à mieux connaître l'école et d'avoir une image concrète de l'institution. Le choix d'une école est important, prenez pour cela le temps nécessaire. Vous pouvez toujours visiter l'école ou aller dans une classe. Prenez rendez-vous avec l'école pendant le temps scolaire. Une version digitale de cette brochure est disponible sur le site <https://meldjeaan.leuven.be>, si vous cliquez sur les liens des sites des écoles, vous accédez directement au site internet des différentes écoles. Vous avez encore besoin d'informations sur l'enseignement ? Surfez alors sur : www.onderwijskiezer.be

Education primaire spécialisée : Louvain et ses environs

Pour subvenir aux besoins spécifiques de certains enfants, il y a aussi des écoles spécialisées. Pour l'accès à l'enseignement spécialisé vous avez besoin d'un agrément d'accès à l'enseignement spécialisé délivré par un Centre psycho-médico-social (Centrum voor leerlingenbegeleiding (CLB)). Vous trouverez à la page 18 les adresses des CLB.

Un agrément n'est pas délivré « comme ça ». Pour cela, des examens et des conseils sont nécessaires.

C'est pourquoi il est important de contacter à temps le CLB. Ensemble, vous pouvez chercher l'école la mieux adaptée à votre enfant. Il n'est pas nécessaire de s'enregistrer pour l'enseignement spécialisé.

Pour information, vous trouvez ci-dessous les adresses.

Postcode 3000 Leuven:

School			Vrij/ GO!/ Sted.			
Windekind	Mat.	Prim.	Vrij	Schapenstraat 98	016 24 11 10	windekindleuven.be
Ziekenhuisschool	Mat.	Prim.	Vrij	Herestraat 49	016 34 39 62	kuleuven.be/uzschool

Postcode 3001 Leuven:

School			Vrij/ GO!/ Sted.			
SBLO-Park-school		Prim.	Stec.	Geldenaaksebaan 18	016 23 58 93	parkschoolleuven.be
Ter Bank	Mat.	Prim.	Vrij	Tervuursesteenweg 295	016 29 01 81	bo-terbank.be
Woudlucht Kleuter		Prim.	GO!	Prosperdreef 3	016 38 06 66	bbogwoudlucht.be

Scholen in de omgeving van Leuven:

School			Vrij/ GO!/ Sted.			
Centrum Ganspoel	Mat.	Prim.	Vrij	Ganspoel 2, 3040 Huldenberg	02 686 00 40	ganspoel.be
Damiaanschool	Mat.	Prim.	Vrij	Baalsebaan 10, 3120 Tremelo	016 53 37 98	damiaanschool.be
Ten Desselaer	Mat.	Prim.	Vrij	Klein Park 4, 3360 Lovenjoel	016 85 21 70	tendesselaer.be

Abréviations:

- Vrij** = enseignement libre
- GO!** = Enseignement de la Communauté flamande (Onderwijs van de Vlaamse Gemeenschap)
- Sted.** = Enseignement communal (Stedelijk onderwijs)
- Freinet et Steiner:** L'école se base sur des idées pédagogiques spécifique.

Bourses

Qu'est-ce qu'une bourse et comment l'obtenir?

Vous trouverez toutes les informations sur le site internet www.studietoelagen.be ou en téléphonant au numéro gratuit d'information : 1700.

Pour bénéficier d'une bourse scolaire, vous devez introduire une demande. Faites-le, le plus rapidement possible. Les demandes sont la plupart du temps traitées en trois mois.

Où puis-je me rendre pour avoir de l'aide pour remplir ma demande de bourse?

- ✓ à l'école
- ✓ au service provincial de la Communauté flamande (Provinciale dienst van de Vlaamse Gemeenschap): VAC Dirk Bouts, Diestsepoort 6, bus 41, 3000 Leuven. Ouvert le mercredi de 9h30 à 12h et de 13h à 16hr
- ✓ centres sociaux et actions de quartier + adresses voir page. 20 en 21
- ✓ CLB + adresses voir pages 18 et 19
- ✓ www.studietoelagen.be
- ✓ numéro d'information gratuit: 1700
- ✓ service social du CPAS (OCMW) de Louvain + adresses voir page 20



Besoin d'aide?

Souhaitez-vous de l'aide pour la lecture de cette brochure?
Voici les adresses où vous pouvez vous rendre:


Centres Psychomédicosociaux Centra voor leerlingenbegeleiding (CLB)


CLB GO! Leuven

Le Centre psycho-médicosocial appelé « Centrum voor leerlingenbegeleiding van het GO! onderwijs van de Vlaamse Gemeenschap » accompagne les écoles, les parents et les élèves de l'enseignement de la Communauté flamande et de l'enseignement provincial.


Adresses des établissements du Grand Louvain


 Redingenstraat 86, 3000 Leuven

 Jeugdplein 23, 3010 Kessel-Lo

 clb.leuven@g-o.be




 www.leuven.go-clb.be


 016 30 80 10

 016 25 78 02

Vrij CLB Leuven





Le centre psycho-médicosocial appelé « Centrum voor leerlingenbegeleiding voor vrij en gemeentelijk onderwijs » accompagne les écoles, les parents et les élèves de l'enseignement libre et de l'enseignement communal dans la région de Leuven et la région d'Overijse-Tervuren-Zaventem.

 Karel van Lotharingenstraat 5, 3000 Leuven
 info@vclbleuven.be
 www.vclbleuven.be


 016 28 24 00

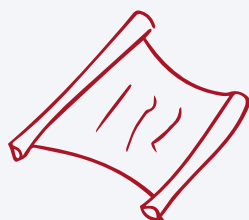
Centrum voor leerlingenbegeleiding van de Vlaamse Gemeenschapscommissie

Le centre psycho-médicosocial appelé « Centrum voor leerlingenbegeleiding van de Vlaamse Gemeenschapscommissie » accompagne les écoles, les élèves et les parents de l'enseignement de la ville et communal dans la Région Bruxelles Capitale et le Brabant.

 Technologistraat 1, 1082 Sint-Agatha-Berchem
 Wespelaarstesteeuweg 67, 3150 Haacht
 clb.vgc@clbvgc.be
 www.clbvgc.be

 02 482 05 72

 016 25 29 32



Services, centres sociaux, actions de quartier et associations locales

Schoolopbouwwerk Kamileon (Animation socio-éducative)

- 📍 Eenmeilaan 2, 3010 Kessel-Lo
- ☎ 016 44 15 90
- 👤 Nadja Schils of Martina Bagaric of Latifa El Morabet
- ✉ Nadja.schils@samenlevingsopbouw.be
- 🕒 du lundi au jeudi sur rendez-vous

Kinderwerking Fabota, deelwerking Buurtwerk 't Lampeke vzw (Animation pour les enfants)

- 📍 Riddersstraat 33, 3000 Leuven
- ☎ 016 22 89 78
- 👤 Karin Nelissen
- ✉ karin@lampeke.be
- 🌐 www.lampeke.be

Buurtwerk Casablanca (Animation de quartier)

- 📍 Prins Regentplein 34, 3010 Kessel-Lo
- ☎ 016 26 08 00
- 👤 Sander Knapen
- 🕒 le mardi et le jeudi de 12h à 16h
- ✉ sander.knapen@samenlevingsopbouw.be

Jeugdwerk Casablanca (Animation de jeunesse)

- 📍 Prins Regentplein 59, 3010 Kessel-Lo
- ☎ 016 53 16 59
- 👤 Tarik Mouhout
- ✉ tarik.mouhout@samenlevingsopbouw.be

Wigwam vzw

Maison ouverte, pour toute la famille !

- 📍 Diestsesteenweg 379c, 3010 Kessel-Lo
- ☎ 016 25 78 30
- ✉ info@dewigwam.be
- 🕒 du lundi au vendredi; de 7 à 18 heures

Buurtcentrum Mannenstraat (Animation de quartier communale)

- 📍 Groefstraat 2, 3000 Leuven
- ☎ 016 22 38 59
- 👤 Eline Evers, Karen Stes
- ✉ bc.mannenstraat@leuven.be

Buurtcentrum Wilsele-dorp (Animation de quartier communale) en kinderwerking De Kettebende (Animation pour les enfants)

- 📍 Schorenhof 13, 3012 Wilsele
- ☎ 016 22 23 15
- 👤 Ellen Neefs, Sophie Baré, Evert Binnard
- ✉ bc.wilseledorp@leuven.be

Buurtcentrum Sint-Maartensdal (Animation de quartier communale) en kinderwerking De Kettekeet (Animation pour les enfants)

- 📍 Rijdende Artillerielaan 6, 3000 Leuven
- ☎ 016 23 45 40 en 0499 67 76 07
- 👤 Sarah Delcourt, Lise Hargot, David Piette
- ✉ kettekeet@leuven.be

Buurtcentrum Hoogland (Animation de quartier communale) en kinderwerking Ketteland (Animation pour les enfants)

- 📍 Hoogland 69, 3000 Leuven
- ☎ 016 27 29 64
- 👤 Kristof Steeno
- ✉ bc.hoogland@leuven.be

RuimteVaart vzw

📍 Valkerijgang 26, 3000 Leuven
☎ 016 67 90 04
👤 Klara of Saskia De Bruyn
✉ klara.deruimtevaart@gmail.com
✉ saskia.deruimtevaart@gmail.com
🌐 www.deruimtevaart.be

Inloopteam De Mobil

📍 Valkerijgang 26, 3000 Leuven
☎ 0487 90 59 33
👤 Marleen De Gelder
✉ info@demobil.be

Afdeling diversiteit en gelijke kansen stad Leuven (Département diversité et égalité des chances de la ville de Louvain)

📍 Diestsesteenweg 104F, 3010 Kessel-Lo
☎ 016 27 28 80
👤 Maria-Elena Campo
🕒 du lundi au jeudi de 9h à 12h30
et de 13h à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h30
🌐 www.leuven.be/diversiteit

Agentschap Integratie en Inburgering

📍 Ladeuzeplein 17, 3000 Leuven
☎ 016 47 43 11
🕒 lundi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h
et mardi de 13h à 19h30
✉ onthaalbureau@vlaamsbrabant.be
🌐 www.inburgering.be

CAW onthaal (accueil)

📍 CAW Oost-Brabant (onthaal Leuven), Redingenstraat 6,
3000 Leuven
☎ 016 21 01 01
🕒 du lundi au vendredi : de 9h à 18h
et le jeudi: de 9h à 20h
✉ onthaal@cawoostbrabant.be
🌐 www.cawoostbrabant.be

OCMW (CPAS)

Seulement sur rendez-vous
🌐 www.ocmw-leuven.be
✉ sociale.dienst@ocmw-leuven.be

Welzijnsbureau

(Bureau du bien-être) Fonteinstraat

📍 Fonteinstraat 131, 3000 Leuven
☎ 016 24 83 59

Welzijnsbureau

(Bureau du bien-être) Vesaliusstraat

📍 A. Vesaliusstraat 47, 3000 Leuven
☎ 016 24 83 20

Welzijnsbureau

(Bureau du bien-être) Warandelaan

📍 Warandelaan 2, 3010 Kessel-Lo
☎ 016 55 56 91

Huis van het Kind Leuven (Maison de l'Enfance)

📍 Savoyestraat 4, 3000 Leuven
☎ 016 27 24 90
🕒 Du mardi au vendredi de 9h à 13h ou sur rendez-vous
✉ info@huisvanhetkindleuven.be
🌐 www.huisvanhetkindleuven.be

Kind en Gezin Regiohuis Leuven (Enfance et Famille, Maison Régionale)

📍 Diestsesteenweg 379c, 3010 Kessel-Lo
🕒 Kind en Gezinlijn 078 15 01 00
✉ regiohuis.leuven@kindengezin.be

Vous n'avez pas d'ordinateur?

Il existe plusieurs lieux (point internet) à Louvain où vous pouvez utiliser un ordinateur:

3000 Leuven

De Meander	Redingenstraat 25	016 58 38 53	cawoostbrabant.be/de-meander
OCR Leuven	Andreas Vesaliusstraat 14	016 24 80 11	ocmw-leuven.be
Buurthuis't Lampeke (Maison de quartier)	Riddersstraat 147	016 23 80 19	lampeke.be
Buurtcentrum Mannenstraat (Maison de quartier)	Groefstraat 2	016 22 38 59	leuven.be/buurtwerk
Buurtcentrum Sint-Maartensdal (Maison de quartier)	Rijdende Artillerielaan 6	016 23 45 43	leuven.be/buurtwerk
De Bib Leuven	Rijschoolstraat 4	016 30 08 77	leuven.be/bibliotheek
Link in de kabel	Riddersstraat 147	016 62 34 45	lidk.be
Welzijnsbureau (bureau du bien-être)	Warandelaan Warandelaan 2	016 55 56 91	ocmw-leuven.be
Welzijnsbureau (bureau du bien-être)	Fonteinstraat Fonteinstraat 131	016 24 83 59	ocmw-leuven.be
Welzijnsbureau (bureau du bien-être)	Vesaliusstraat Vesaliusstraat 47	016 27 80 11	ocmw-leuven.be

3001 Heverlee

Dienstencentrum Ruelenspark (centre social)	Erasme Ruelenspark 35	016 24 83 96	ocmw-leuven.be
Wijkbibliotheek Heverlee (bibliothèque de quartier)	Waversebaan 66	016 27 20 14	leuven.be/bibliotheek

3010 Kessel-Lo

Dienstencentrum Ter Vlierbeke (Centre de services)	Rustoordlaan 3	016 55 55 11	ocmw-leuven.be
Buurthuis Casablanca (maison de quartier)	Prins Regentplein 34	016 26 08 00	risovlb.be/#/project/22
Wijkbibliotheek Kessel-Lo (bibliothèque de quartier)	Stadionlaan 4	016 25 03 63	leuven.be/bibliotheek
Afdeling diversiteit en gelijke kansen (département de la diversité et l'égalité des chances)	Diestsesteenweg 104F	016 27 28 80	leuven.be/leven/diversiteit

3012 Wilsele

Dienstencentrum Ter Putkapelle (centre de services)	Bosstraat 11	016 35 26 11	ocmw-leuven.be
Buurtcentrum Wilsele-dorp (centre de quartier)	Schoreshof 13	016 22 23 15	leuven.be/buurtwerk
Wijkbibliotheek Wilsele (bibliothèque de quartier)	Aarschotsesteenweg 159	016 44 98 29	leuven.be/bibliotheek

Avez-vous encore des questions pratiques sur l'enregistrement de votre enfant?

Alors rendez-vous à:

Stad Leuven – afdeling onderwijs (département éducation et écoles)

016 27 27 11

info@meldjeaan.leuven.be

Avez-vous d'autres questions sur la procédure d'enregistrement?

Alors rendez-vous à la « Plateforme locale de Concertation de l'enseignement primaire de Louvain » (Lokaal Overlegplatform Leuven Basisonderwijs):

Support experte:

Barbara Janssens

0492 72 28 31



Cette brochure a été éditée par **LOP Leuven Basisonderwijs en collaboration avec la ville de Louvain.**

LOP (Lokaal Overlegplatform) est une Plateforme de Concertation locale concernant l'égalité des chances dans l'enseignement dans laquelle sont représentée toutes les écoles, les CLB, les associations de parents d'élève et les partenaires de « bien-être ».

Editeur responsable: Els Bertrands – présidente de la LOP de Louvain

Responsable lay-out et impression: la ville de Louvain

December 2018



Dates d'enregistrement et d'inscription:

Période 1: Frères et soeurs et/ou enfants du personnel

Etape 1: Enregistrement du mardi 8 janvier au mardi 22 janvier 2019

Etape 2: Message aux parents le jeudi 21 février 2019

Etape 3: Inscription du vendredi 1 mars au vendredi 29 mars 2019 inclus

Période 2: Tous les enfants

Etape 1: Enregistrement du vendredi 1 mars au vendredi 27 mars 2019 inclus

Etape 2: Message aux parents le lundi 29 avril 2019

Etape 3: Inscription du lundi 6 mai au lundi 24 mai 2019 inclus

Période 3: Période d'inscription pour les enfants qui n'ont pas encore trouvé de place

A partir du 28 mai 2019

